



Xxxxxx - Litige sur un dommage non causé

Par **SERGEANT Olivier**, le **08/11/2017** à **20:41**

Bonjour,

J'ai loué un véhicule à la société xxxxxx du 02 au 20/08/2017 (agence de Marseille Marignane).

A mon arrivée le 02/08/2017, un employé xxxxxx me donne le contrat de location sur lequel étaient indiqués les dégâts déjà présents sur le véhicule et m'informe au passage que j'avais été surclassé sans même l'avoir demandé. J'aurais un véhicule légèrement plus grand, je suis évidemment ravi !

Avant de quitter le parking, je décide néanmoins de faire ma propre vérification et je constate quelques rayures sur la carrosserie que je fais rajouter sur le contrat de location.

A mon retour le 20/08/2017, je restitue le véhicule (qui n'a subi aucun dommage de ma part) ; restitution faite pendant les heures d'ouverture de l'agence ET en présence d'un employé xxxxxx présent sur le parking. Ce dernier ne constate aucun dommage, reprend les clés du véhicule et me dit que tout est ok, que je peux partir, sans rien me faire signer.

Deux jours plus tard, je reçois la facture de xxxxxx du montant convenu lors de la réservation du véhicule. Fin de l'histoire pensais-je...

Sauf que le 30/10/2017, soit plus de 2 mois après la restitution du véhicule, je reçois un email du Service Sinistre de xxxxxx m'informant que suite aux dommages que j'avais occasionnés au véhicule (!!), je dois m'acquitter d'une somme de 839 euros.

Je précise au passage que l'expertise date du 26/10 (soit plus de deux mois après la fin du contrat de location). Qu'est-ce qui prouve que les dommages que xxxxxx m'impute n'ont pas été occasionnés par les multiples locataires qui se sont succédés depuis ?

A la lecture des forums, xxxxxx semble être plus que coutumier de ce genre d'abus...
Quels sont mes recours prouver ma bonne foi face à ces agissements malhonnêtes ?

Je compte bien entendu informer la DDPP des Bouches-du-Rhône des pratiques de xxxxxx et inonder les forums pour alerter les consommateurs.

Je suis preneur de tous vos conseils !

Merci d'avance pour vos réponses en retour

Bonjour,

Merci de bien vouloir respecter les conditions générales d'utilisation de ce forum dont vous avez du prendre connaissance avant votre inscription.

L'une d'elles étant :

[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]

Par **Visiteur**, le **08/11/2017 à 21:07**

Bsr,

2 mois plus tard alors qu'un PV de restitution en bon état existe. C'est manifestement une (nouvelle) erreur !

Lisez le sujet ci dessous et faites suivre votre post à la personne qui intervient pour ce loueur

Par **SERGEANT Olivier**, le **09/11/2017 à 09:42**

Bonjour et merci de votre réponse.

Je ne savais pas que je ne devais pas citer de nom de société. Faut-il que je modifie mon message ?

Par ailleurs je ne vois pas de sujet au dessous de votre réponse. Pourriez-vous m'adresser un lien svp ou me donner le nom de la personne dont vous me parlez ?

Merci d'avance